

<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy: ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Synthèse des connaissances et détermination des lacunes dans les connaissances pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action Canada Ontario pour le lac Érié</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000054032</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 002</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2020-10-14</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 15 :00h on – 2020-11-20</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure normale de l'est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Shawn Davis shawn.davis@canada.ca</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2022-03-15</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Ontario</p>	
	<p>Security / Sécurité <i>Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique à cette demande..</i></p>	

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Section II : Soumission financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Supprimer :

1.1 Ventilation des prix

On demande aux soumissionnaires de décrire les éléments suivants du prix pour chaque tâche des travaux, le cas échéant :

- (a) Honoraires professionnels : Pour chaque individu et (ou) catégorie de main-d'œuvre, indiquer (i) le taux horaire ferme ou le taux quotidien ferme y compris les frais généraux et le profit, et (ii) le nombre estimatif d'heures ou de jours de travail correspondant. Les soumissionnaires devraient préciser le nombre d'heures comprises dans une journée de travail.

Les honoraires professionnels doivent comprendre le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour :

- (i) des travaux décrits à la Partie 6 du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de l'Ontario;
- (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et le Centre canadien des eaux intérieures; et
- (iii) réinstaller des ressources

afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumissions. »)

- (b) Équipement (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient préciser tous les articles qui devront être achetés et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu. Ces articles seront livrables au Canada à la fin du contrat.
- (c) Matériaux et fournitures (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures qui devront être achetées et fournir la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles. Les soumissionnaires devraient indiquer pour chaque catégorie s'il est probable que les articles soient consommés durant la période de tout contrat subséquent ;
- (d) Frais de déplacement et de subsistance (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours de chaque voyage, le coût, la destination et le but de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts qui ne doivent pas excéder les limites des indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du *Conseil national mixte* et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »
- (e) Sous-traitants (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix.
- (f) Autres frais directs (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient identifier toutes les catégories d'autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, en fournissant la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles et en expliquant la pertinence par rapport aux travaux décrits à la Partie 6 de la demande de soumissions.

(g) Taxes applicables : Les soumissionnaires doivent indiquer séparément les taxes applicables.

Insérer :

1.1 Ventilation des prix

On demande aux soumissionnaires de décrire les éléments suivants du prix pour chaque tâche des travaux, le cas échéant :

- (a) Honoraires professionnels : Pour chaque individu et (ou) catégorie de main-d'œuvre, indiquer (i) le taux horaire ferme ou le taux quotidien ferme y compris les frais généraux et le profit, et (ii) le nombre estimatif d'heures ou de jours de travail correspondant. Les soumissionnaires devraient préciser le nombre d'heures comprises dans une journée de travail.
- (b) Équipement (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient préciser tous les articles qui devront être achetés et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu. Ces articles seront livrables au Canada à la fin du contrat.
- (c) Matériaux et fournitures (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures qui devront être achetées et fournir la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles. Les soumissionnaires devraient indiquer pour chaque catégorie s'il est probable que les articles soient consommés durant la période de tout contrat subséquent ;
- (d) Sous-traitants (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix.
- (e) Autres frais directs (s'il y a lieu) : Les soumissionnaires devraient identifier toutes les catégories d'autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, en fournissant la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles et en expliquant la pertinence par rapport aux travaux décrits à la Partie 6 de la demande de soumissions.
- (f) Taxes applicables : Les soumissionnaires doivent indiquer séparément les taxes applicables.

PARTIE 6 – CONTRAT SUBSÉQUENT

3.1 Conditions générales

Supprimer :

[2010B \(2018-06-21\) Conditions générales - services professionnels \(complexité moyenne\) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.](#)

Insérer :

[2010B \(2020-05-28\) Conditions générales - services professionnels \(complexité moyenne\) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.](#)

La modification a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

5000054032 – Questions et réponses n° 1

Q1. Pour faire suite à la demande de soumissions susmentionnée, ECCC est-il en mesure de fournir un exemple de thème stratégique qui pourrait être examiné dans le cadre de cette étude?

R1. En voici deux exemples :

THÈMES SCIENTIFIQUES POUR ECCC

Les thèmes 1 et 2 sont liés. L'entrepreneur s'engagera à rédiger un énoncé de consensus sur chaque thème, qui permettra de répondre à une question stratégique précise, que l'entrepreneur facilitera. Voici de brèves présentations de deux thèmes scientifiques.

Thème 1 : Influence du type de sol

La plupart des études portant sur le comportement du phosphore (P) dans les sols, y compris celles liées au type de sol, à la transformation du P dans les systèmes de transport et au P résiduel, examinent une gamme de fractions de P, généralement (mais pas toujours) obtenues par le fractionnement de Hedley. Le fractionnement séquentiel du phosphore de Hedley (l'utilisation séquentielle de différentes substances chimiques pour extraire le phosphore du sol) reconnaît différentes formes biodisponibles (le terme disponible pour les plantes ou labile peut être utilisé au lieu de biodisponible) et formes réfractaires (inerte et non biodisponible, bien que certains travaux de recherche récents contredisent cette compréhension des cyanobactéries) de phosphore dans le sol. Le fractionnement de Hedley peut également séparer le phosphore du sol lié aux composés organiques du phosphore lié aux composés géochimiques. Certaines études font également état des teneurs en P (Olsen), une mesure de la fertilité du sol. Sur l'ensemble des variables indépendantes jugées importantes dans ces processus, le type et la composition du sol, la matière organique, le pH et la température figuraient parmi les plus importants. Le mouvement du P, y compris du P résiduel, du champ vers les cours d'eau et, finalement, le lac est régi par une série complexe de facteurs physiques, chimiques et biologiques. Le délai entre la mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et la réponse de la qualité de l'eau dans le lac sera déterminé par les principales parties du système qui limitent la vitesse (réponse la plus lente).

Thème 2 : Transformation du P par les systèmes de transport, notamment les tuyaux de drainage

La documentation sur le P dans les systèmes de transport, y compris le drainage par canalisations, démontre que bon nombre des facteurs décrits dans la section précédente sont également importants pour comprendre la transformation du P par son transport. L'un des indicateurs couramment utilisés est le rapport entre le phosphore réactif soluble (PRS) et le P total (PT), parfois également pris en compte en termes de corrélation avec le total des solides en suspension (TSS). Par exemple, Clement (2016) a étudié la variabilité du P dans les réseaux de drainage par canalisations enterrées, tant spatialement que temporellement, pour déterminer l'importance de ces systèmes en tant que source de P et évaluer la biodisponibilité du P dans les tuyaux de drainage. Ils ont constaté que les concentrations de P dans les tuyaux de drainage variaient considérablement d'un site d'échantillonnage à l'autre, les charges de P les plus élevées se produisant pendant la saison de végétation. Le PRS dans les tuyaux de drainage, le PT et le % PRS dans le bassin hydrographique de Macatawa (dans l'ouest du Michigan) variaient avec le temps et l'espace. Les concentrations de PRS se situaient entre les valeurs inférieures au seuil de détection et $0,447 \text{ mg L}^{-1}$, tandis que les concentrations de TP variaient de 10 à 560 mg L^{-1} . Clement (2016) a également constaté une corrélation positive entre le ratio PRS:PT mesuré aux sorties des tuyaux de drainage et la superficie drainée par le réseau de canalisations. Leurs conclusions sur les implications biologiques du P dans les tuyaux de drainage étaient moins concluantes. Quatre parmi les six essais biologiques ont permis d'établir une relation positive entre le PRS et la croissance des algues, mais les résultats d'un seul essai biologique étaient statistiquement significatifs. Et alors que les chercheurs avaient prédit des niveaux élevés de cyanobactéries en réponse à l'exposition à l'eau dans

les tuyaux de drainage, les résultats ont en fait montré que la structure de la communauté d'algues lorsqu'elle était incubée dans l'eau de drainage était dominée par les diatomées, et non les cyanobactéries, comme prévu. Ils concluent qu'il est important de quantifier la superficie du drainage par canalisations et de gérer les charges élevées de P pendant la saison de végétation.

Q2. J'ai une question concernant la partie 6 (Contrat subséquent), section 3 (Clauses et conditions uniformisées), paragraphe 35, Responsabilité.

"The Contractor is liable for any damage caused by the Contractor, its employees, subcontractors, or agents to Canada or any third party. Canada is liable for any damage caused by Canada, its employees or agents to the Contractor or any third party. The Parties agree that no limitation of liability or indemnity provision applies to the Contract unless it is specifically incorporated in full text in the Articles of Agreement. Damage includes any injury to persons (including injury resulting in death) or loss of or damage to property (including real property) caused as a result of or during the performance of the Contract."

« L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat. »

Environnement et Changement climatique Canada est-il disposé à ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe?

« Sans égard à toutes les autres dispositions du présent contrat, la responsabilité de l'entrepreneur et de ses sociétés affiliées pour les erreurs et omissions professionnelles liées au présent contrat ou aux travaux prévus aux présentes ne doit en aucun cas dépasser le montant de cinq (5) multiplié par le montant effectivement payé à l'entrepreneur par le Canada pour des services professionnels dans le cadre du présent contrat, et le Canada dégage l'entrepreneur et ses sociétés affiliées de toute responsabilité, perte ou dommage excédant ce montant. »

R2. Non, Environnement et Changement climatique Canada ne peut accepter le texte proposé.

Q3. Pourriez-vous nous indiquer comment vous définissez un thème stratégique? Sur quels critères ou facteurs est elle basée?

R3. Les thèmes stratégiques peuvent être exprimés sous forme de questions que la synthèse aborde directement, c. -à-d. des questions qui émergent de l'expérience d'ECCE avec le premier PALE. En voici deux exemples : Un thème stratégique ou une question pourrait toucher au domaine du phosphore résiduel. Comment devrions-nous tenir compte de la réduction des charges de phosphore en présence de phosphore résiduel? Pour ce qui est du transport, le thème stratégique ou la question pourrait porter sur le lien entre le type de sol et le choix des pratiques de gestion.

Q4. Au point 1. 1 de la page 8, il est dit que « l'expérience des sociétés affiliées, des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en compte ». Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par là ? Voulez-vous dire qu'aucun des projets visant à répondre aux critères d'évaluation R1 et R2 ne peut être mené ou ne concerne que les sous-traitants?

R4. Les critères R1 et R2 permettent d'évaluer l'expérience de l'équipe de projet (qui peut être composée de sous-traitants), et l'expérience acquise ou les projets obtenus à titre de sous-traitant seront pris en compte.

Q5. Les pairs examinateurs retenus dans le cadre de projet seront-ils rémunérés pour leur temps et leur contribution? Dans l'affirmative, seraient-ils rémunérés en fonction du budget dont dispose le soumissionnaire pour entreprendre ce travail?

R5. L'examen par les pairs est un processus reconnu auquel on recourt depuis longtemps dans la communauté scientifique et universitaire professionnelle. Les professionnels et les universitaires ne sont pas rémunérés pour l'examen, et nous ne prévoyons pas rémunérer non plus les pairs examinateurs.

Q6. Combien de personnes participeraient à la tâche 5 pour atteindre un consensus scientifique (p. ex. combien d'employés d'ECCC ou d'autres experts doivent être interviewés)?

R6. Nous avons une équipe de dix employés prévues pour cette tâche, mais ils ne devraient pas tous participer à chaque examen, pas plus que chaque personne ne devrait être consultée individuellement. Il serait plutôt question d'une consultation de groupe par vidéoconférence. Le nombre de participants dépendra des résultats de l'examen par les pairs et de toute consultation avec les experts. Pour chaque consultation, nous nous attendons à discuter avec un à trois experts selon la complexité des questions et la capacité d'identifier des experts dans ces domaines.

Q7. Il est mentionné dans la tâche 3 que les modèles conceptuels doivent comprendre « les facteurs qui peuvent être gérés pour aborder chaque question ». Quelles sont les « questions » auxquelles fait référence la DP?

R7. Ces questions seraient les thèmes stratégiques.

Q8. À la page 7 de la DP, la partie A indique que les honoraires professionnels « doivent comprendre le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance », mais la partie D indique que le nombre de voyages, le nombre de jours de chaque voyage, le coût, la destination, le but, les frais de repas, etc., doivent être précisés. Comment ces coûts peuvent-ils être à la fois intégrés dans les honoraires professionnels et explicitement inscrits comme dépenses de projet?

R8. Voir la modification.

Q9. Les sous-consultants doivent-ils remplir la section sur les attestations ou seul le responsable doit le faire?

R9. Seul le soumissionnaire est tenu de le faire.

Q10. La demande de soumissions, à la section sur les critères techniques cotés (pages 11 à 25), indique que « les mêmes projets peuvent être utilisés pour répondre aux critères d'évaluation C1. 1, C1. 2 et C1. 3 ».

Les projets définis pour le critère d'évaluation C. 2 peuvent-ils aussi être utilisés pour les critères C1. 1, C1. 2 ou C1. 3?

R10. Oui

Q11. ECCC pourrait-il fournir des précisions sur le forum dont il est question à la tâche 5 : Consensus scientifique? Il en est question ici, mais pas dans les produits livrables. Le budget de 200 000 \$ comprendrait-il le coût d'organisation de la tenue du forum ou ce coût serait-il exclu du budget proposé?

R11. ECCC s'attend à ce que l'entrepreneur puise dans ce budget pour couvrir les dépenses liées à l'organisation de la tenue du forum. Le forum devrait accueillir de 100 à 200 participants.

Q12. Les pairs examinateurs seraient-ils rémunérés à même le budget total proposé ou de façon distincte?

R12. voir la Q. 5

Q13. Le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié établit des indicateurs de rendement et une approche de gestion adaptative. A-t-on l'intention de définir davantage les indicateurs de rendement et d'apporter des précisions à l'approche de gestion adaptative qui a été envisagée en l'appliquant à chacun des thèmes stratégiques?

R13. Le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié établit des indicateurs de rendement précis. L'intention est de définir les indicateurs de rendement pour chacun des thèmes stratégiques sélectionnés.

Q14. Étant donné que le projet définira de six à huit thèmes stratégiques, l'intention est-elle de limiter la portée des thèmes stratégiques du projet (p. ex. les thèmes stratégiques entourant la surveillance ou les thèmes stratégiques entourant les eaux pluviales urbaines), ou bien d'en maintenir la portée générale?

R14. L'intention n'est pas de limiter la portée des thèmes stratégiques à un seul domaine, comme la surveillance, mais leur portée sera bien définie, et non générale.

Q15. Nous espérons confirmer la façon dont les pairs examinateurs seront rémunérés pour ce projet. Devons-nous tenir compte de la rémunération des pairs examinateurs dans notre budget, ou est-ce qu'ECCC s'en occupera de façon distincte?

R15. ECCC suit les pratiques normales relatives au milieu universitaire, du gouvernement et d'autres secteurs professionnels et ne rémunère pas ses pairs examinateurs, pas plus qu'il ne rémunère son personnel pour effectuer des examens par les pairs. Nous considérons qu'il s'agit là d'une pratique professionnelle reconnue.

Q16. Le forum dont il est question à la tâche 5 est-il un produit livrable dans le cadre du budget actuel?

R16. Oui

Q17. Les honoraires des experts seront-ils payés à même le budget du projet?

R17. Voir la question 5.

Q18. La DP mentionne la date du 2018-05-22, mais en ligne, on indique les instructions ont été remplacées.

R18. Voir la modification.

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.